



Moulignerne

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Moulignerne, régulièrement convoqué le 2 janvier, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.

M. Romain CANTIN a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN – Laurent FERTE - Pierrette GILLIER - Stanislas HUART - Paul HERVÉ – Bruno DE COLIGNY – Romain CANTIN - Valérie DELAIRE - Arnaud LENUD

Etaient absents excusés : Jean-Paul GUIDOIN (Pouvoir à Paul HERVÉ) - Sylvaine HERVÉ (Pouvoir à Pierrette GILLIER) - Olivier REMBERT- Sandrine FAUVEAU – Charlotte GIRARD - Guillaume DE LA TULLAYE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter un point à l'ordre du jour « Révision tarifs concessions funéraires ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 5 décembre dernier, à l'unanimité

CONVENTION ADHÉSION A LA MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE – SIÉML : Monsieur le Maire explique que Monsieur De Coligny et Monsieur De La Tullaye ont rencontré le Siéml concernant les économies d'énergies à mettre en place sur la commune. Une convention leur a été proposée. Si la commune adhère, le Siéml aura pour missions :

- de réaliser et mettre à jour un inventaire du patrimoine, permettant de réaliser un bilan énergétique,
 - de suivre les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine ainsi que le comportement énergétique,
 - d'élaborer un programme d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre,
 - d'accompagner la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie,
 - de sensibiliser et former les équipes communales,
 - de mettre en réseau les élus et techniciens du territoire pour créer une dynamique d'échanges
- Pour cela un conseiller en énergie sera désigné par le siéml, il sera l'interlocuteur unique de la commune.

La convention est établie pour une durée de 3 ans, une participation sera demandée à la commune à hauteur de 421, 50 euros / an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention d'Adhésion à la mission de Conseil en Energie, joint à la présente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : CLOS SAINT GERMAIN :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les travaux de création d'une salle intergénérationnelle ; d'approuver les travaux d'aménagement de voirie du projet ; de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) d'approuver le plan de financement suivant : Coût de l'opération : 254 000, 00 € HT

DETR (35%) : 88 900, 00 €

Département (21,8%) : 55 500, 00 €

Autofinancement (43,2%) : 109 600, 00 €

Et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatif à cette demande de subvention.

DELEGATION DE SIGNATURE – URBANISME : Aux termes de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, lorsqu'un maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, le Conseil municipal doit désigner un autre membre pour prendre la décision. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Laurent Ferte pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation d'urbanisme du fils de Monsieur Alain Bourdin (DP n°049 221 22 M0023).

QUESTIONS DIVERSES :

DIA : 12 Rue du Val. La commune ne préempte pas.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Monsieur le Préfet a envoyé un courrier nous notifiant l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS) dans un délai de 2 ans du fait que la commune est exposée au risque incendie bois et forêts. Il faudra créer une commission, Saumur Val de Loire pourra nous venir en aide.

PREVENTION COUPURE DE COURANT : Nous avons reçu des informations de prévention que nous allons communiquer aux administrés, notamment les personnes dites « vulnérables ». En effet, les personnes ayant une pathologie nécessitant une alimentation électrique doivent s'inscrire sur une liste dénommée « patients à haut risque vital (PHRV) » qui est gérée par l'ARS des Pays de la Loire (agence régionale de santé).

Les patients entrant dans ce dispositif doivent faire une demande auprès de l'ARS (Cerfa n°10401*02) avec un certificat médical (en adressant une copie à ENEDIS). Madame Gillier est chargée de répertorier les personnes dans le besoin.

URBANISME : En cas de demande de certificat de non contestation de la conformité des travaux, il est décidé d'aller vérifier les travaux réalisés en rapport avec une demande d'autorisation d'urbanisme pour vérifier la conformité des travaux. La visite sera réalisée par un élu. Un arrêté municipal sera établi en ce sens.

DEBARDAGE BOIS : Un arrêté est prévu concernant la procédure pour les débardages de bois. En effet, depuis quelques temps, les chemins communaux sont saccagés et les voies communales salies par les camions. Des règles doivent être fixées : Tous les bois débardés sur voie communale sont soumis à autorisation et pour avis en mairie. Un état des lieux sera effectué avant et après le chantier avec un élu. Les arrêtés seront affichés à l'entrée des chemins et envoyés par recommandé aux entreprises de débardage en cas de chantier.

VEHICULE ELECTRIQUE : Monsieur Ferte et Madame Gillier sont chargés de réfléchir à une convention pour le prêt (associations moulihernaises ou hors commune) et le transport solidaire (RDV santé, déplacement marché de Baugé et Noyant, autres). Les prêts et le transport solidaire ne seront pas gratuits mais très abordables afin de faciliter le déplacement des personnes dans le besoin).

COMMISSION ASSOCIATIONS : Le 4 février aura lieu un spectacle à la salle des loisirs par Le Val du monde d'hiver.

L'APPM tiendra son Assemblée générale le vendredi 3 février, si personne ne souhaite reprendre les rênes de l'association, une réunion extraordinaire sera réalisée afin de dissoudre l'association.

Le Comité des fêtes tiendra son assemblée générale le 25 février à 19h suivi de son repas de remerciement aux bénévoles avec spectacle local. Le 1er avril aura lieu un spectacle comique à la salle des loisirs. Concernant la Foire aux Pommes, il n'y aura pas de vide grenier le samedi cette année, seulement le dimanche. Une course de caisse à savon sera organisée le samedi.

VOISINS VIGILANTS : Les Voisins Vigilants et Solidaires veillent ensemble sur leur quartier. Mouliherne fait partie du dispositif depuis quelques années. Le secrétariat de mairie doit se renseigner sur le dispositif afin d'en informer les administrés.

COMMISSION ESPACES VERTS : La commission doit se réunir prochainement pour réfléchir sur le projet d'aménagement de la place des Anciens Combattants.

COMMISSION VOIRIE : Un problème est relevé au niveau de la déviation des poids lourds. Il serait judicieux d'ajouter un panneau à l'Oisellerie (Route de Vernantes) indiquant l'interdiction de circulation des poids lourds après le Carrefour de la Lune. Des camions se retrouvent dans le bourg par manque d'indication. Une demande à l'ATD de Baugé sera faite.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE LUNDI 6 FEVRIER 2023 A 18h30.

La séance est levée à 20h15.